



**HAL**  
open science

## L'autonomie de la recherche scientifique en débats : évaluer "l'impact" social de la science

Clémentine Gozlan

► **To cite this version:**

Clémentine Gozlan. L'autonomie de la recherche scientifique en débats : évaluer "l'impact" social de la science. *Sociologie du Travail*, 2015, 57 (2), pp.151-174. 10.4000/sdt.1598 . hal-01298207

**HAL Id: hal-01298207**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-01298207>**

Submitted on 5 Apr 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

# L'autonomie de la recherche scientifique en débats : évaluer l'« impact » social de la science ?

*Debates around the Autonomy of Scientific Research: Assessing the Social “Impact” of Science?*

**Clémentine Gozlan**

*Centre de sociologie des organisations (CSO), UMR CNRS – Sciences Po, 19, rue Amélie, 75007 Paris,*

*Franceclementine.gozlan@sciencespo.fr*

Publié dans *Sociologie du Travail*, 2015, vol. 57, n°2, p. 151-174

Disponible sur Internet le 29 mars 2015

## Résumé

De nombreux travaux ont montré que les activités scientifiques sont, aujourd'hui plus qu'hier, sujettes à des demandes de justification de leur utilité sociale et économique. Rares sont cependant les enquêtes qui interrogent la façon dont ces injonctions à l'utilité prennent forme dans les dispositifs d'évaluation. Cet article propose d'éclairer la construction d'un critère évaluant les liens entre science et société à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), en France. Initialement intitulé « impact » de la recherche, ce critère a fait l'objet de controverses entre les membres de la profession académique qui l'ont forgé. Deux facteurs se complètent pour expliquer la polarisation du débat. L'influence disciplinaire oriente la critique ou la défense de l'« impact » comme critère d'évaluation scientifique, mais les effets de position dans l'AERES sont également centraux pour comprendre comment l'évaluation d'activités à la frontière de la science a pu être inscrite comme critère légitime d'évaluation de la recherche.

*Mots clés* : Normes ; Évaluation ; Demande sociale ; Disciplines scientifiques ; Profession académique ; Sociologie des sciences ; Sociologie de l'action publique

## Abstract

Much research has shown that scientific activities, more now than in the past, are under pressure to justify their social and economic utility. There have, however, been few studies that explore the form that these demands for utility take in the evaluation processes. This article seeks to cast light on the formation of a criterion used to assess the links between science and society at AERES (research and higher education evaluation agency) in France. Initially titled “impact” of research, this criterion has aroused controversy between the members of the academic profession who forged it. Two factors combine in explaining the polarisation of the debate. The influence of academic disciplines affects whether “impact” attracts criticism or support as a criterion of scientific evaluation, but position effects within AERES are also crucial in understanding how the evaluation of activities at the frontiers of science has been able to become a legitimate criterion of research evaluation.

*Keywords*: Norms; Evaluation; Social demand; Scientific disciplines; Academic profession; Sociology of science; Sociology of public action

La question de la place de la science dans la société a été abordée par de nombreux travaux sur la profession académique. Certaines études pionnières, qui se sont focalisées sur les mécanismes de régulation internes à la communauté scientifique (Kuhn, 1962 ; Merton, 1973 ; Hagstrom, 1965), reposent sur le postulat normatif selon lequel l'organisation du travail académique distingue cette profession au sein de la société. Les scientifiques respectent un certain nombre de normes<sup>1</sup>, ce qui rend la poursuite d'une activité de recherche incompatible avec les demandes d'utilité sociale que pourraient leur adresser des acteurs du monde économique ou politique. Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, ce postulat d'autonomie de la science a été ébranlé par certains travaux, qui l'estiment obsolète : certains annoncent l'avènement d'un « mode 2 » de production du savoir<sup>2</sup>, où les scientifiques interagissent avec des acteurs non-académiques et définissent leur agenda de recherche en fonction des demandes sociales qui leur sont adressées, récusant l'idée que la science est une institution déconnectée des autres sphères sociales (Callon et al., 1995 ; Etzkowitz et Leydesdorff, 1997 ; Nowotny et al., 2001).

D'autres auteurs ont montré que ce passage de l'autonomie à l'hétéronomie scientifique n'est pas nouveau et qu'il est moins radical (Pestre, 1997) et moins uniforme (Bourdieu, 2001 ; Grossetti, 2000) que Michael T. Gibbons et ses co-auteurs ne le suggèrent. Néanmoins, les injonctions adressées aux scientifiques sur la nécessité de prouver l'utilité sociale de leurs travaux sont aujourd'hui bien tangibles, dès lors qu'elles se déclinent concrètement dans des dispositifs d'évaluation de la recherche : l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)<sup>3</sup> a publié en février 2013 un document de cadrage dans lequel les « interactions avec l'environnement social, économique et culturel » figuraient comme critère d'évaluation des équipes de recherche<sup>4</sup>. La mise en place de ce critère d'évaluation est remarquable à deux égards. D'une part, considérer que les travaux conduits en partenariat avec des acteurs de la société civile, des industries ou

---

<sup>1</sup> Robert K. Merton identifie les quatre normes suivantes : le désintéressement, l'universalisme, le scepticisme organisé, et le communalisme (Merton, 1973, pp. 267-278).

<sup>2</sup> Analysant la transformation des modes de production des connaissances à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, Michael Gibbons et ses collègues développent notamment l'idée du passage d'un « mode 1 », celui de la science confinée, indépendante de son contexte d'application, à un « mode 2 », dans lequel les scientifiques interagissent avec d'autres acteurs (praticiens, usagers) et considèrent les demandes sociales qui leur sont adressées (Gibbons et al., 1994).

<sup>3</sup> Créée par la loi n° 2006-450 du 18 avril 2006 de programme pour la recherche, l'AERES est une autorité administrative indépendante caractérisée par son importante production normative. Elle a pour mission de formaliser les procédures d'évaluation, de centraliser et d'unifier l'évaluation du dispositif français de la recherche et de l'enseignement supérieur.

<sup>4</sup> Ce document de cadrage a vocation à guider le travail d'expertise : la méthodologie d'évaluation y est expliquée, ainsi que l'ensemble des critères à l'aune desquels doivent être évalués les centres de recherche. Voir : <http://www.aeres-evaluation.fr/Actualites/Communiqués-dossiers-de-presse/L-AERES-publie-son-referentiel-des-criteres-d-evaluation-des-entites-de-recherche>.

des politiques font partie intégrante des activités que doivent entreprendre des laboratoires de recherche académique suppose une conception de l'activité scientifique qui est loin d'être évidente ou partagée au sein de la profession. D'autre part, c'est la première fois qu'il est formalisé dans un document de référence de l'AERES<sup>5</sup>.

Nous proposons de prendre la construction de cette catégorie d'évaluation pour objet de notre analyse et, ainsi, d'introduire plusieurs déplacements, théoriques et empiriques, par rapport aux travaux réalisés sur cette question.

Tout d'abord, dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, rares sont les enquêtes qui ouvrent la boîte noire des dispositifs d'évaluation de la recherche. Les travaux de recherche ont en effet surtout interrogé les effets des outils d'évaluation sur la profession académique. Frédéric S. Lee (2007) a par exemple étudié l'incidence sur les pratiques de recherche en économie du dispositif d'évaluation anglo-saxon, qui favorise la production scientifique dite « orthodoxe » au détriment des autres écoles de pensée. De même, Wendy N. Espeland et Michael Sauder ont analysé les phénomènes de rétroaction engendrés par les palmarès dans les écoles de droit (Espeland, 2007 ; Sauder et Espeland, 2009). Si les effets et la portée politique des instruments d'action publique ont été largement documentés dans ce secteur, les coulisses de la fabrique des dispositifs d'évaluation de la recherche scientifique sont encore peu explorés (à certaines exceptions près, notamment Pontille et Tornay, 2012). Afin de saisir la construction des catégories d'évaluation à l'AERES en train de se faire, l'enquête s'appuie principalement sur l'observation des arènes où celles-ci ont été mises en forme. Elles ont été construites au sein de deux commissions successives, internes à l'AERES, qui rassemblaient des membres de la communauté académique mandatés pour réformer les critères d'évaluation des équipes de recherche (voir l'Encadré 1).

Ce dispositif empirique nous donne accès à la façon précise dont sont travaillés les critères d'évaluation. Bien que les discussions qui ont traversé les commissions n'aient pas porté uniquement sur le critère d'« interactions avec l'environnement social, économique et culturel »<sup>6</sup>, nous choisissons de nous centrer sur ce critère pour trois raisons. D'une part, c'est à celui-ci qu'a été consacré le plus de temps dans les débats observés<sup>7</sup>. D'autre part, il a suscité de nombreux questionnements au sein des commissions. Pendant toutes les réunions observées, il était désigné sous le nom d'« impact ». C'était ce terme qui était employé pour qualifier les répercussions de la science dans la société, mais l'acception précise du critère a été sujette à de nombreux déplacements, de même que sa légitimité dans le cadre de l'évaluation académique a été questionnée. Le critère a pris forme dans et par les débats qu'il a occasionnés et non, à l'inverse, à partir d'un résultat escompté *a priori* par les responsables des commissions. Ainsi, loin de se voir imposer « par le haut » des catégories de jugement, des acteurs académiques se sont investis dans la définition collective des critères qui allaient s'appliquer à leurs domaines de spécialisation. Enfin, si le critère qui indexe une partie de la reconnaissance des travaux universitaires sur leurs répercussions économiques et sociales a été construit au terme d'un processus aussi

---

<sup>5</sup> Jusqu'en 2013, les critères de l'AERES, valables pour l'évaluation de tous les domaines scientifiques, étaient au nombre de quatre : « qualité scientifique et production », « rayonnement et attractivité », « gouvernance et vie de l'unité », et « projet global ».

<sup>6</sup> Les discussions ont porté sur les quatre critères d'évaluation existants, qui ont été redéfinis partiellement, et ont fait émerger deux critères supplémentaires : celui d'« implication dans la formation par la recherche », et celui que nous étudions dans l'article.

<sup>7</sup> Parmi la quinzaine de réunions de trois heures auxquelles j'ai pu assister (voir l'Encadré 1), la discussion sur le critère d'impact a occupé entièrement deux séances, et est revenue, par intermittence, lors de plusieurs autres réunions.

incrémental, c'est également parce qu'il a polarisé les débats et fait l'objet de controverses importantes au sein des commissions. Il s'est construit au terme d'un processus délibératif et conflictuel, et résulte de disputes et d'arbitrages entre des professionnels qui non seulement ne partagent pas un sens commun réformateur sur la place de la science dans la société, mais sont aussi sujets à des incertitudes sur la légitimité des normes d'évaluation qu'ils construisent. Quelles ressources argumentatives emploient-ils, et de quelles représentations de la recherche se réclament-ils pour justifier leurs prises de position ? Comment comprendre la polarisation de leurs discours relatifs à la place de la recherche dans la société ?

Après avoir présenté la façon dont la réflexion sur l'« impact » de la recherche a été introduite dans la commission observée, nous verrons comment ses membres ont travaillé la catégorie. Les participants à la réforme des critères construisent des normes d'évaluation en mobilisant des répertoires caractéristiques de la profession académique : ils n'importent pas telles quelles des catégories présentes dans d'autres dispositifs d'évaluation, mais soumettent leur activité de construction des critères au débat critique permanent — ce que R. K. Merton (1973) aurait qualifié de « scepticisme organisé ». En observant les incertitudes multiples sur lesquelles ont achoppé les membres des commissions sur la catégorie nommée « impact » de la recherche, nous saisissons les mécanismes de fabrique contradictoire, collégiale et réflexive des normes à l'AERES.

Nous nous intéresserons ensuite à la polémique que le critère a suscitée, et aux facteurs qui rendent compte des prises de positions divergentes des membres des commissions sur la place de la science dans la société. Ayant soumis à une forte contrainte de justification les critères que doit énoncer une agence nationale d'évaluation<sup>8</sup>, les membres investis dans la réforme des critères se sont engagés dans un travail de légitimation ou de disqualification de la catégorie d'« impact » social de la recherche. Nous verrons alors que deux facteurs complémentaires éclairent la production de leurs discours sur la place de la recherche dans la société. L'influence disciplinaire informe en partie les représentations des membres des commissions, mais le rôle qu'ils assignent à la science dans leurs débats est également fonction de la position hiérarchique qu'ils occupent à l'AERES.

## **1. Des professionnels chargés de la définition des critères qui comptent : la fabrique contradictoire de la catégorie d'« impact » de la recherche à l'AERES**

Étudier le travail argumentatif que les acteurs de la réforme ont réalisé sur la notion d'impact permet d'éclairer les conceptions de la recherche qu'ils défendent. La réflexion ne porte donc pas sur l'origine de la catégorie, ni même sur sa diffusion au sein du champ scientifique français, mais bien sur la façon dont elle a été spécifiquement introduite et débattue dans les commissions observées. Le processus de refonte des critères à l'AERES n'a pas été linéaire. Les membres des commissions, qui représentaient leur discipline scientifique dans l'agence, ont mené un travail

---

<sup>8</sup> On fait ici référence à la sociologie pragmatique de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, qui ont montré que l'activité de légitimation est nécessaire à la conduite de toute action sociale (Boltanski et Thévenot, 1991). Dans notre cas, la nécessité d'argumenter et de rendre acceptables les normes qu'émet l'AERES est d'autant plus prégnante qu'il s'agit d'une institution controversée par une partie de la communauté académique : certaines recommandations issues des Assises de la recherche de 2012 préconisaient de la supprimer, ainsi qu'un rapport de l'Académie des sciences de la même année. Elle a été remplacée en 2014 par un Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

### **Encadré 1 : Le dispositif d'enquête**

Les données mobilisées dans cet article sont issues d'une enquête de terrain réalisée à l'AERES. Ayant rencontré certains membres de l'agence au cours d'un stage effectué au ministère de la Recherche (2011), et ayant manifesté mon intérêt pour les activités qu'ils menaient dans l'institution, j'ai été conviée à certaines réunions internes qui avaient pour objet la réforme des critères d'évaluation<sup>9</sup>.

Le processus décisionnel qui a abouti à la construction de ces critères s'est déroulé en deux temps. Une première commission a été réunie, à laquelle j'ai assisté. Dénommée « séminaire sur les indicateurs SHS » ou « séminaire SHS » par ses participants, elle était composée de l'ensemble des délégués scientifiques (DS) du domaine des sciences humaines et sociales (SHS)<sup>10</sup>. Elle s'est déroulée de septembre 2011 à janvier 2012, à raison d'une réunion hebdomadaire de trois heures, sous la houlette du délégué coordinateur des SHS et de son adjoint.

En complément de l'observation de ces réunions, l'enquête s'appuie sur quinze entretiens réalisés avec les délégués scientifiques et les responsables de la commission. Des sources écrites recueillies au cours de l'observation (échanges de courriels, documents intermédiaires, etc.) sont également mobilisées dans l'analyse. Afin de respecter mon engagement de confidentialité, ces délégués scientifiques seront désignés, par commodité, par leur appartenance aux « sciences humaines » (art, droit, histoire, littérature, philosophie), ou aux « sciences sociales » (économie, géographie, gestion, linguistique, psychologie, science politique, sciences de l'information et de la communication, sociologie)<sup>11</sup>.

Le « séminaire SHS » a été un observatoire permettant d'étudier de l'intérieur la façon dont des scientifiques se sont investis dans la définition des catégories qui permettent de penser l'activité de recherche. Cependant, cette commission n'a pas été décisionnaire. En janvier 2012, les responsables de la section des entités de recherche ont décidé de faire participer à la réforme des critères, jusque-là confiée aux seuls DS SHS, les représentants des autres disciplines et organismes de recherche, afin de construire des critères valables pour tous les domaines scientifiques. Je n'ai pas pu assister aux délibérations de la deuxième commission – dont la composition sera détaillée *infra* – qui,

<sup>9</sup> J'y étais présente à titre d'observatrice. Deux autres sociologues ont également assisté à ces réunions.

<sup>10</sup> Les délégués scientifiques de l'AERES sont majoritairement des professeurs des universités, plus rarement des directeurs de recherche. Ils représentent dans l'institution leur discipline d'appartenance. Ils sont nommés sur proposition du directeur de la section d'évaluation dans laquelle ils interviendront. Ils ont pour mission de recruter les comités d'experts pour l'évaluation des laboratoires de la discipline qu'ils représentent, de superviser le déroulement de l'évaluation et l'écriture du rapport d'évaluation conformément aux attendus de l'AERES. Il y a généralement un délégué par discipline.

<sup>11</sup> Cette classification n'a pas vocation à refléter l'épistémologie des domaines scientifiques, elle sert modestement de code pour préserver l'anonymat des représentants de ces disciplines.

jusqu'en avril 2012, s'est réunie pour décider des critères d'évaluation à retenir pour l'ensemble des disciplines et rédiger le référentiel de l'AERES à partir du travail réalisé par la première commission. Ce travail de mise en forme des critères a été restitué par cinq entretiens approfondis avec les personnalités investies dans la commission décisionnaire. Ces entretiens ont porté sur leurs prises de position dans la défense ou la disqualification des catégories d'évaluation de la recherche, donnant ainsi accès aux représentations et aux justifications qui ont guidé la formation de la catégorie d'« impact » à l'AERES. La simultanéité entre la réalisation de l'enquête et la construction des critères d'évaluation permet de proposer une ethnographie de la fabrique des normes de jugement à l'AERES.

réflexif important pour décider des critères qui allaient s'appliquer à leurs propres domaines de recherche. Ils n'ont pas importé des critères pré-établis, mais les ont au contraire déconstruits en les soumettant au débat critique caractéristique de la profession académique. Nous verrons que c'est au terme des délibérations entre des professionnels qui ne sont pas tous d'accord entre eux que la catégorie visant à évaluer les partenariats entre science et société a pris forme dans le référentiel de l'AERES. La création de la catégorie ne témoigne pas pour autant de la domination d'une frange professionnelle sur une autre, mais bien d'un travail de coordination entre différents représentants disciplinaires qui ont cherché à désamorcer les éventuelles critiques qu'elle pourrait susciter au sein de la profession.

### *1.1. Déconstruire pour reconstruire : les critères d'évaluation soumis au « scepticisme organisé »*

Afin de comprendre la nature du travail réalisé sur les critères d'évaluation dans la commission observée, précisons d'abord comment celle-ci a été réunie et a fonctionné. Le « séminaire SHS » a été constitué à l'initiative des responsables de la section d'évaluation des entités de recherche<sup>12</sup>, qui, lors des entretiens, justifient la mise en place de cette commission en invoquant leur insatisfaction quant aux critères existants : ceux-ci n'avaient pas été fabriqués en tenant compte de l'ensemble des spécificités des différents domaines disciplinaires. Les critères existants étaient surtout critiqués par les représentants des SHS, qui les estimaient inadéquats pour l'évaluation de leurs domaines de spécialisation. Le délégué coordinateur des SHS a proposé en juin 2011 de confier aux représentants des SHS la conduite d'une large réflexion visant à réformer ces critères. La mise en place de cette commission SHS est considérée par ses participants comme un dispositif inédit, singulier, et expérimental : aucune autre commission de ce type n'a été réunie parallèlement, les délégués SHS étaient donc au centre de ce dispositif de refonte des critères d'évaluation de l'AERES<sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Les travaux des commissions s'inscrivent dans les activités de la « section des entités de recherche », chargée d'évaluer l'ensemble des équipes et laboratoires de recherche français. Cette section est chapeautée par un directeur, secondé de trois délégués scientifiques coordinateurs de domaines (Sciences humaines et sociales, Sciences du vivant, Sciences et technologies).

<sup>13</sup> La commission requérant du temps et l'investissement des participants, les responsables de l'AERES ont préféré donner carte blanche aux SHS pour produire cette réflexion sur les critères et indicateurs d'évaluation, plutôt que de mobiliser d'autres commissions qui risqueraient de produire des résultats redondants.

Les délégués n'avaient pas pour mandat de repenser l'ensemble des critères pour toutes les disciplines, mais de débattre et de s'accorder sur ceux qu'ils estimaient pertinents pour l'évaluation de leurs disciplines. Cependant, la méthode de travail, les objectifs précis de la commission, la forme que devaient prendre les résultats de la consultation (document rédigé, tableau de critères...), n'étaient pas prévus *a priori* : ils se sont construits au fil des réunions. Il s'agissait plutôt de mettre autour de la table des membres de la profession académique<sup>14</sup> qui énonçaient, sans tour de table, les critères qui comptent dans leur domaines disciplinaires respectifs, afin de faire émerger des critères d'évaluation communs de façon inductive. L'entreprise a consisté à questionner les critères existants, à les clarifier au fur et à mesure des débats, et à en proposer de nouveaux, également soumis à la critique collégiale. La dénomination même qu'ils employaient pour désigner la commission, « séminaire », indique qu'ils ont conçu leur mission comme un travail de recherche intellectuelle sur les outils d'évaluation, ceux-ci devenant les objets de l'investigation collective.

Le dispositif de la commission et le type d'interactions qu'il prévoit rendent illégitime toute prise de parole qui reposerait explicitement sur des formes d'engagement politique, ou sur un rattachement à une étiquette syndicale. En séance de consultation, les délégués se positionnent comme des scientifiques, qui débattent de la pertinence des indicateurs d'évaluation selon les règles du jugement par les pairs. Comme le souligne l'un des participants :

« [Le travail entrepris dans cette commission correspondait à] l'esprit de la science contemporaine, c'est-à-dire cette idée qu'au fond on ne considère pas comme allant de soi la définition de l'activité scientifique, et qu'il faut la définir, c'est tout, et si vous voulez on ne se repose pas sur une espèce de sensation ou d'intuition mais on fait des listes de critères, et on voit si les gens y correspondent ou pas » (entretien, DS, sciences humaines).

C'est la première fois à l'AERES que les critères d'évaluation prennent forme de façon aussi incrémentale, à travers la délibération et la discussion continue. Le processus de fabrication des normes s'est en effet déroulé sur plusieurs mois, les délégués ayant soumis chacun des critères discutés à une analyse critique approfondie. La construction des catégories de jugement s'effectue à travers un travail de déconstruction sémantique et idéologique, au cours duquel les effets pervers potentiels de ces catégories sont rigoureusement examinés. La difficulté des membres de la communauté académique à trouver un étalon de mesure pour définir la qualité scientifique a été soulignée de longue date<sup>15</sup>. Mais comment les délégués ont-ils travaillé une catégorie qui ne leur était pas familière ? Conformément à l'esprit d'ouverture qu'ils ont affiché pendant toute la commission, ils n'étaient pas réticents à discuter de critères qui leur paraissaient, selon les entretiens, éloignés de leurs préoccupations académiques, tel celui d'« impact » de la recherche. Cependant la pertinence, la légitimité et la place d'un tel critère dans l'évaluation de la recherche ont été soumises à une critique en règle, particulièrement saillante dans la commission.

---

<sup>14</sup> Dans une certaine mesure, les délégués scientifiques correspondent à ce qu'Eliot [Freidson \(1994\)](#) appelait l'« élite professionnelle » : une frange de professionnels qui contrôlent les autres. Ces acteurs se sont en grande majorité investis dans des activités d'administration de la recherche. Rares sont ceux à n'avoir pas dirigé une équipe de recherche ou une école doctorale, ou exercé des activités consultatives ou décisionnaires au sein de l'Université, de leur équipe de recherche, ou de revues académiques.

<sup>15</sup> Comme le soulignait déjà R.K. Merton, « la question de ce qui reçoit une reconnaissance doit être fixée dans tout système de récompense, et pourtant les mérites comparatifs des critères variés qui sont communément employés ne sont pas tous clairs. Quelles qualités [...] doivent être jugées ? Est-ce la popularité, l'orthodoxie, l'hétérodoxie [...] ? » ([Merton, 1973](#), p. 433, notre traduction).

Après avoir brièvement exposé comment la notion d'« impact » a été introduite dans cette enceinte, nous retracerons la trajectoire de cette catégorie dans les réunions, afin de rendre compte de la façon dont des professionnels ont travaillé une catégorie qui évalue des activités à la frontière de leur cœur de métier.

## *1.2. Les sciences humaines et sociales en quête de leur « impact » sur la société : appropriation et critique de la catégorie*

Dans cette commission, les délégués scientifiques étaient force de proposition : c'étaient eux qui formulaient les critères à soumettre au débat. Cependant, la mise sur agenda du critère qu'ils ont intitulé « impact » n'a pas été le fruit de leurs réflexions internes. Jusqu'en novembre 2011, aucune discussion, ni aucun document intermédiaire (compte-rendu de réunion, tableau d'étape recensant les critères d'évaluation) ne faisait état d'une catégorie d'évaluation appréciant l'« impact » des recherches. La mise sur agenda de la catégorie est le produit de deux facteurs conjoints. Elle a d'abord été introduite dans la commission pour répondre à la demande de certaines parties prenantes de l'AERES, notamment des représentants de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), d'inscrire dans les critères d'évaluation nationaux les activités conduites en partenariat avec des acteurs non académiques<sup>16</sup>. Le délégué coordinateur des SHS, qui entretient des liens informels importants avec certains de ces représentants, a ainsi relayé cette demande au sein de la commission SHS, qui était selon lui un espace de réflexion adéquat pour conduire une réflexion critique sur l'évaluation des activités à destination d'un public non académique. Pour justifier l'introduction de ce critère, les responsables de la commission ont fait valoir que certains organismes étaient traditionnellement plus enclins à dialoguer avec la demande sociale, mais que les SHS participaient également à la construction des politiques publiques, à la culture et à la société au sens large. Le délégué coordinateur a donc encouragé les représentants des SHS à s'approprier des injonctions formulées par d'autres parties prenantes, en réfléchissant à leurs propres contributions à la société.

Afin de nourrir la discussion sur un critère qui évalue les liens entre recherche et société, les responsables de la commission ont proposé de s'inspirer d'autres modèles d'évaluation existants. Début novembre, le spécialiste d'études anglophones a exposé en séance la méthode d'évaluation du *Research Excellence Framework* (REF), le système britannique d'évaluation de la recherche. Le REF a été le seul modèle étranger présenté dans cette commission. Il a surtout été utilisé à titre illustratif, pour donner un exemple de la façon dont a été formulé le critère qui évalue les partenariats entre science et société. En effet, l'un des trois critères de jugement du référentiel

---

<sup>16</sup> Les représentants de l'INRA décrivent en entretien les spécificités de leur institution, construite sur une pratique de la recherche en forte interaction avec la demande sociale. Ils sont particulièrement investis dans le groupe de travail inter-établissements sur l'évaluation de la recherche finalisée (EREFIN), qui comprend, entre autres, des représentants du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), de l'Institut français du pétrole (IFP), de l'Institut national de la santé et de recherche médicale (INSERM) et de l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Ces acteurs de la recherche sont représentés au Conseil de l'AERES. Dans un document de janvier 2010 sont définis les objectifs de ces institutions, que leurs représentants qualifient d'« établissements de recherche finalisée » : « Pour un établissement de recherche finalisée la mission est double : faire progresser la connaissance et répondre à des questions scientifiques suscitées par des enjeux de société et leurs prolongements opérationnels. Les recherches conduites visent à répondre à des problèmes issus de la pratique de différents acteurs socio-économiques » (EREFIN, Évaluation des collectifs de recherche : un cadre qui intègre l'ensemble de leurs activités ; [http://www.obsost.fr/sites/default/files/Erefin\\_integral\\_francais\\_revisionMars2011.1.pdf](http://www.obsost.fr/sites/default/files/Erefin_integral_francais_revisionMars2011.1.pdf), p. 3).

britannique est intitulé « impact », et le terme y désigne les répercussions socio-économiques des recherches. Ce terme a été repris par les délégués dans les réunions pour désigner les effets de la science dans la société, mais une grande partie des discussions sur l'« impact » a consisté à délimiter son acception précise, et à établir dans quelle mesure et sous quelle forme un tel critère pouvait être légitime dans l'évaluation de la recherche. Les délégués se sont immédiatement démarqués du modèle britannique pour « trouver une voie française de l'évaluation » (compte-rendu du « séminaire » du 9 novembre 2011<sup>17</sup>).

Si les membres de la commission SHS ne créent pas des critères *ex nihilo* mais s'inspirent de ceux déjà institutionnalisés, comme l'avaient avancé [David Pontille et Didier Torny \(2012\)](#), ceux-ci ne sont pas importés tels quels : ils sont constamment remodelés dans les débats. Le terme même d'« impact » a fait l'objet d'investigations approfondies. Dans un premier temps les délégués ont réfléchi à ce que signifierait le terme transposé en français, en établissant ses dénnotations et connotations, et à la réception que pourraient en faire les autres membres du monde académique. Dans un compte-rendu de séance, un des responsables synthétise le travail de recherche sémantique sur la notion d'« impact » :

« De nombreux participants, sensibles au caractère “brutal” du mot, estiment toutefois que “répercussion”, “incidence” ou “retentissement” et “portée” en restreindraient le sens. Vérification faite, grâce à la diligence d'un délégué scientifique [sciences humaines], il apparaît, en effet, que l'espace sémantique se répartit (à 75 %) du côté de “choc” et “coup” (et de leur effet), un quart seulement correspond au sens abstrait d'“incidence” ou “répercussion” » (CR, « séminaire » du 09/11/2011).

Le périmètre de la catégorie est alors clairement établi : y seront consignées les activités des laboratoires ayant des effets directs sur d'autres sphères d'activités. Le travail en séance sur la notion s'est dès lors apparenté à une classification des effets de la science sur la société, tels que chaque délégué scientifique se les représentait :

DS, sciences humaines : « L'impact de la poésie de la Renaissance est moindre sur la société que l'économie [mais] il y a du marketing, des mairies qui font des conférences sur la Renaissance, etc., et il y a un effet de « *feed back* », pour parler comme on parle dans cette maison — j'aurais pu dire appropriation, pour parler en français médiéval : quand un élu en charge de la culture développe une activité avec le théâtre du Capitole, c'est du loisir ou du tourisme mais c'est quand même de la valorisation de la recherche, on fait appel aux spécialistes du domaine ; idem sur Arte, dans les émissions culturelles, on voit des collègues » (observation, « séminaire » du 16/11/2011).

Comme ces extraits le montrent, le contenu des activités relevant de la catégorie se dessine à travers l'accumulation d'exemples de ce que serait l'« impact » de la recherche. Les membres de la commission ont adopté une méthode inductive : ils ont tenté de donner forme à la catégorie en recensant les diverses pratiques qui existaient dans leurs domaines disciplinaires. Cependant, à mesure qu'ils cernaient ce que pouvait être « l'impact de la recherche », cette catégorie leur est apparue comme inappropriée, à plusieurs titres.

Des incertitudes ont émergé sur la place qui devrait être accordée à l'évaluation de l'« impact » dans un référentiel d'évaluation scientifique. En effet, pour de nombreux participants, l'« impact »

---

<sup>17</sup> Dans la suite du texte, la citation d'extraits des comptes rendus officiels des séances du « séminaire » est identifiée par la mention « CR », par opposition à la citation d'échanges pris en notes, renseignée comme « observation ».

de la recherche dans la société reste une « notion subsidiaire par rapport au cœur de métier » (DS, sciences sociales). La portée de la catégorie leur a semblé trop limitée, en ce qu'elle ne permettait pas de rendre compte des effets du savoir dans le monde académique lui-même — qui constitue, pour la majorité des délégués scientifiques SHS, le principal théâtre des pratiques d'enseignement et de recherche dans leurs disciplines.

Parfois décriée par les acteurs comme étant trop restrictive, la notion d'« impact » a été critiquée à l'inverse comme mesurant une réalité si incertaine et si diffuse qu'elle en serait proprement in-évaluable.

Simultanément au travail de classification des effets de la recherche sur la société au sens large ont émergé des questionnements d'ordre technique, concernant la faisabilité de la mesure du critère : comment apprécier l'« impact » d'un courant de pensée sur la société, l'économie, la culture ? Plusieurs acteurs, dont les responsables de la commission, soulignent l'impossibilité matérielle d'apprécier les répercussions des cadres théoriques produits par la recherche sur la société ou l'action publique. Les participants ont alors fait valoir le caractère ingouvernable de la recherche, et l'imprévisibilité de ses résultats. À cette incertitude, présentée par ces acteurs comme une propriété intrinsèque de l'activité de recherche, s'ajoute un écueil supplémentaire, celui du décalage temporel entre les découvertes de la recherche et les attentes de la société. Les délégués scientifiques discréditent alors la possibilité de circonscrire ou de rendre prévisibles les « impacts » de la recherche :

Lors de la séance, un délégué scientifique en sciences humaines souligne la nécessité d'être attentif à l'« inattendu » de la recherche. Cette réflexion est relayée par un délégué scientifique en sciences sociales : « L'impact, c'est l'interaction entre une offre et une demande. On met à disposition des concepts susceptibles d'être investis. Mais quand la demande apparaît dix ans après ? La question de l'impact potentiel est intéressante mais difficile à chiffrer : quand l'offre ne correspond pas à la demande, l'impact sera découvert plus tard » (observation, « séminaire » du 23/11/2011).

Si les délégués n'ont pas émis de réticences de principe à discuter de l'« impact » de la recherche, c'est au gré des critiques qu'ils lui ont opposées que la catégorie telle qu'on la lit dans le référentiel d'évaluation final a pris forme. La notion vise en effet à rendre compte des effets de la science sur les autres sphères sociales, comme le souligne métaphoriquement un délégué scientifique en sciences sociales :

« L'impact, [c']est une découverte qui bouleverse la santé, les pratiques, etc. [...] Pour la psychologie, l'impact serait le “taux de guérison”, et pour les économistes, le “taux de sortie de crise” ! » (observation, « séminaire » du 16/11/2011).

Les relations entre science et société sont souvent considérées de façon asymétrique : la notion d'« impact » renvoie non pas au dialogue entre pouvoirs publics ou industries et recherche, mais bien à ce que la recherche *fait* aux domaines extra-académiques. Cette définition à sens unique des relations entre la science et la société a été particulièrement critiquée au sein de la commission SHS. En effet, certains participants ont souligné qu'une telle catégorie ne permettait pas de rendre compte des types de liens que les laboratoires peuvent entretenir avec les institutions culturelles locales :

DS, sciences humaines : « C'est bien d'avoir gardé "impact", mais là je sors d'un rapport sur une unité de X, il y a une unité qui se donne comme point focal le théâtre, et cette unité ne travaille pas avec le théâtre de X, donc il est important de savoir quelle est la position dans l'environnement, et là dans nos grilles ça n'apparaît pas » (observation, « séminaire » du 7/12/2011).

Formuler des indicateurs mesurant l'inscription de la recherche dans son environnement local est apparu à certains délégués scientifiques comme une solution plus pertinente pour leur domaine disciplinaire que de produire des indicateurs d'« impact » — dont le caractère unilatéral ne permet pas de rendre compte des partenariats qui peuvent se tisser entre la recherche et les institutions non-académiques. C'est dans ces discussions que l'on peut trouver l'origine de la catégorie d'évaluation qui a finalement été retenue pour le référentiel, et formulée comme « interactions avec l'environnement social, économique et culturel ».

Les critères de l'AERES n'ont pas été finalisés au sein de la commission SHS. D'une part, l'hétérogénéité des prises de positions des délégués scientifiques, et les nombreuses incertitudes qui ont traversé le « séminaire », n'ont pas permis de synthétiser les propositions des participants dans un référentiel commun. D'autre part, conformément à la mission de l'AERES d'harmoniser les outils d'évaluation pour toutes les disciplines, les responsables de la commission ont souligné la nécessité d'associer d'autres parties prenantes de l'AERES au choix des normes. À partir de janvier 2012, un nouveau groupe de travail d'une dizaine de personnes a donc été constitué pour produire le référentiel de l'AERES. Il comprenait notamment des membres du Conseil de l'AERES, les responsables de la section des entités de recherche, et les représentants d'organismes de recherche tels que l'INRA et l'INSERM, qui n'étaient pas représentés dans la première commission. Dans la mesure où la deuxième commission s'est ouverte à d'autres domaines disciplinaires, les délégués scientifiques SHS ont été en partie dessaisis de la réflexion sur les critères qui comptent : seuls trois membres du « séminaire », au titre de leurs fonctions, ont participé activement à la seconde arène de formalisation des critères d'évaluation. Ces représentants des SHS y ont assuré la mémoire des travaux et des discussions qui avaient scandé la première commission, et ont été chargés de rédiger le référentiel. Si l'asymétrie des données disponibles pour l'enquête empêche de restituer la fabrication de ce document final, nous pouvons en revanche analyser l'arbitrage retenu au regard du travail qu'ont conduit les délégués scientifiques sur l'« impact » de la recherche. Au bout du compte en effet, les critères officiels de l'AERES ont été formulés de façon à contourner les critiques que les délégués SHS leur avaient adressées. Elles portent ainsi la trace du processus délibératif observé pendant la commission SHS.

### *1.3. Les voies du consensus : construire une catégorie-frontière*

Au terme des deux consultations, les quatre critères utilisés initialement par l'AERES pour évaluer les unités de recherche ont été conservés et redéfinis, et complétés par deux nouveaux critères, intitulés « implication dans la formation par la recherche » et « interactions avec l'environnement social, économique et culturel ». Ils fonctionnent comme autant de rubriques d'évaluation, qui ont toutes vocation à être remplies dans les rapports de l'AERES. Par ailleurs, ils ne font pas l'objet de pondération différente, mais sont tous placés sur la même échelle dans l'évaluation de la recherche. En formulant cet ensemble de critères dans un document officiel, les membres de la deuxième commission insistent donc sur la nécessité pour toute recherche de prouver son utilité socio-économique, et diversifient les missions que doivent remplir les unités de recherche.

Pour autant, le référentiel ne traduit pas une idéologie homogène de ce que doivent être les effets de la recherche sur la société. La forme qu'il prend témoigne plutôt de la volonté de ses producteurs d'inclure toutes les spécificités et pratiques disciplinaires dans un modèle souple d'évaluation de la recherche. L'Encadré 2 reproduit la formulation de la catégorie qui nous intéresse dans le référentiel de l'AERES.

**Encadré 2 : « Critère 3 : Interactions avec l'environnement social, économique et culturel »<sup>18</sup>**

- Champ de l'évaluation couvert par le critère  
Ce critère analyse les différentes activités et réalisations par lesquelles la recherche contribue aux processus d'innovation et conduit à des impacts sur l'économie, la société ou la culture. [...]
- Faits observables  
Les faits à prendre en compte dans ce critère concernent des activités orientées vers des acteurs sociaux qui n'appartiennent pas au monde de la recherche. Ils dépendent de la nature et de la finalité des activités développées par les entités de recherche, lesquelles ne sauraient être impliquées au même degré dans leur réalisation. Ces faits sont de trois types.
  - Les produits destinés à différents acteurs non académiques (exemples : articles dans des revues professionnelles, rapports d'étude et d'expertise, logiciels, brevets, etc.).
  - L'engagement dans les relations partenariales et tout élément mettant en évidence l'intérêt et l'engagement des partenaires non académiques, ainsi que la visibilité de l'entité de recherche dans le domaine socio-économique ou culturel (exemple : la mise en place de structures d'aide au transfert technologique, la collaboration avec des institutions culturelles, les contrats obtenus avec des partenaires non-académiques).
  - **Des indications éventuelles sur l'impact** des recherches et des collaborations partenariales, comme par exemple la création d'entreprises [...], des innovations (nouveaux produits, techniques et processus [...]); des effets sur la santé publique, sur l'environnement, sur l'aménagement du territoire, sur la législation, sur le débat public, etc.

Nous observons que la façon dont est finalement formulée la catégorie d'« impact » répond à la controverse qu'elle a suscitée au cours du premier séminaire<sup>19</sup>. Les délégués avaient dénoncé

<sup>18</sup> Cet encadré est issu du document « Critères d'évaluation des entités de recherche : le référentiel de l'AERES », version du 21 février 2013, consultable sur : <http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Methodologie-de-l-evaluation/Documents-generaux-de-reference>. Les « faits observables » sont déclinés en un panel d'« indices de qualité », la taille du document ne permettant pas une reproduction complète ici.

<sup>19</sup> Nous nous centrons ici sur la définition de la catégorie d'« impact » et la place qui lui est dévolue dans le référentiel, mais d'autres catégories présentes dans le document, telles que « produits » ou « relations partenariales », nécessiteraient une analyse approfondie, en ce qu'elles relèvent d'une terminologie que n'emploient pas spontanément les délégués scientifiques interviewés pour parler de leurs activités de recherche.

l'inadéquation de cette notion pour rendre compte des liens entre la recherche et la société, et ils avaient remis en question la pertinence d'une catégorie « impact » dans l'évaluation des laboratoires de recherche, l'évaluation de l'activité proprement scientifique devant selon eux primer sur celle des partenariats tissés hors du monde académique. Cela se traduit dans le référentiel par la phrase qui précise que « les indications sur l'impact » sont « éventuelles », ce qui les rend facultatives et les met au second plan dans l'évaluation de la recherche. Ainsi, la plupart des critiques des délégués scientifiques concernant l'« impact » lui-même ont conduit à circonscrire la place de ce critère, en en faisant une sous-rubrique au sein d'un critère plus large qui rend compte des interactions entre les équipes de recherche et d'autres institutions sociales, économiques ou culturelles.

L'« impact » de la recherche, après avoir été l'objet central de nombreuses discussions, a finalement une place assez restreinte dans le référentiel de l'AERES. L'arbitrage final, ainsi que les entretiens, montrent que les membres de la deuxième commission ont retenu une formulation qui tente de désamorcer la critique. Le critère choisi renvoie donc aux partenariats entre la recherche et à une pluralité d'autres sphères d'activités, ce qui permet de déplacer la focale sur les relations et les partenariats entre science et société, plutôt que de ne porter que sur les « effets » — difficilement évaluable comme l'ont souligné en séance les délégués scientifiques — des activités de laboratoire sur les sphères sociale et économique. La notion d'« impact » n'a donc pas été abandonnée : en raison des particularités des organismes de recherche qu'ils représentaient, certains membres de l'AERES souhaitaient la conserver. Mais le critère a été étayé et élargi au point qu'y soit consignée une grande variété d'activités. C'est ainsi que des personnalités investies dans la commission décisionnaire ont justifié la forme prise par ce critère : « Notre idée était qu'il fallait ouvrir [le critère], l'ouvrir, l'ouvrir, jusqu'à ce que [toutes les] disciplines trouvent leur place » (déléguée à l'évaluation, INRA).

Dans sa forme extensive, le document de cadrage propose un panel de sous-critères de nature très variée — tels que « l'originalité des méthodes et des produits transférés (par exemple la contribution à des innovations de rupture) » ou « la qualité et la durée de la relation partenariale »<sup>20</sup>. En inscrivant dans la rubrique d'évaluation un ensemble pluriel de formes d'expertise et de valorisation de la recherche, ses concepteurs ont fabriqué des outils permettant à tous les domaines scientifiques de qualifier leur utilité sociale au sens large. La variété affichée des éléments qui composent cette rubrique permet de ne pas sacrifier les spécificités des domaines de recherche qui s'interrogent traditionnellement moins que d'autres sur leur mission sociale ou économique. Sa forme anticipe ainsi la contestation potentielle des universitaires quant à l'inadéquation du critère pour évaluer leurs activités.

Les consultations successives ont été les lieux d'une recherche de cohésion et de coopération entre des acteurs souscrivant à des pratiques de recherche et d'évaluation différentes. À travers cette entreprise de définition commune, les outils de l'évaluation se construisent à la manière d'« objets-frontières » (Star et Griesemer, 1989). Ces objets, produits grâce à la participation d'acteurs hétérogènes, ont pour caractéristiques d'être à la fois plastiques, pouvant faire l'objet d'adaptation, mais aussi stables et standardisés. En effet, le critère choisi se caractérise par l'accumulation des sous-critères qui le composent, constituant un répertoire dans lequel chaque discipline trouverait des outils d'évaluation appropriés. Tous ces « indices de qualité » n'ont pas vocation à être renseignés dans la pratique d'évaluation : les experts sélectionneront ceux qui leur

---

<sup>20</sup> Le document de l'AERES intitule ces sous-critères de jugement des « indices de qualité ». Le terme d'« indicateur » avait été proposé dans les deux commissions, mais il renvoyait à une pratique quantitative de l'évaluation que les responsables des commissions ne souhaitaient pas voir formulée dans le référentiel officiel.

semblent les plus pertinents, adaptant ainsi le critère aux particularités des unités de recherche évaluées. En refusant de trier au sein d'un assemblage hétéroclite de sous-critères modulables, les membres de la commission décisionnaire insistent sur la nécessité pour la recherche de s'ouvrir à des destinataires hors de l'université, en même temps qu'ils désamorcent la controverse sur les effets prescriptifs de ces outils d'évaluation, leur mobilisation dans la pratique d'évaluation étant laissée à la discrétion des professionnels.

À ce stade de l'analyse se dégagent deux enseignements. D'une part, étudier la trajectoire de la catégorie nous a montré comment des professionnels se saisissent de la réflexion sur les critères qui comptent pour eux, plutôt qu'ils ne se voient imposer d'en haut des catégories de jugement préfabriquées. D'autre part, la fabrique du critère d'« interactions avec l'environnement social, économique et culturel » est informée par le type de travail — réflexif et collégial — conduit en commission SHS sur l'« impact », dans la mesure où les outils d'évaluation de l'AERES ont pris forme à travers la critique qu'en ont faite les délégués scientifiques. Si cette catégorie s'est construite au terme de débats entre différents membres de la profession académique, elle ne reflète pas l'hégémonie d'organismes dont les missions seraient explicitement sociétales dans la production des standards d'évaluation. La façon dont elle a été formulée dans le référentiel témoigne plutôt du travail de mise en cohésion entre différentes pratiques d'évaluation et de recherche, et du travail d'intégration de la critique que lui ont opposée certains représentants disciplinaires.

Cependant, bien que le critère contienne sa propre critique, son inscription dans un référentiel d'évaluation des équipes de recherche n'a pas fait l'objet d'un consensus au sein des commissions. En effet, les implications éthiques et politiques des catégories qu'ils construisent n'ont pas échappé aux membres des commissions<sup>21</sup> :

« Si le rôle de l'évaluation n'est pas de prescrire un modèle de la recherche, [...] il n'est pas douteux qu'en faisant des propositions d'ordre technique [...] nous faisons évoluer un modèle d'évaluation. Dans cet espace, notre travail [...] a, d'une certaine façon, valeur prescriptive » (CR, « séminaire » du 12/10/2011).

Les acteurs de la fabrique des normes sont conscients que lister des caractéristiques à remplir entérine une définition de la recherche légitime, et peut avoir des effets sur le travail des chercheurs. La polémique sur l'« impact », et plus généralement sur l'évaluation des partenariats entre la recherche et les autres sphères sociales, a porté sur la légitimité d'un critère mesurant l'influence sociale de la recherche dans un référentiel d'évaluation scientifique : certains acteurs défendent une catégorie qui mettrait à l'agenda des laboratoires des activités aux frontières de l'académie, tandis que d'autres doutent du bien fondé d'une inscription de l'« impact » dans les activités d'un laboratoire de recherche. Nous proposons dans la section suivante d'éclairer la controverse suscitée par ce critère, en prêtant attention aux représentations de la recherche dont les membres des commissions se réclament dans leurs argumentaires.

## **2. Évaluer le rôle social de la recherche : une relecture des frontières entre science et société**

Pour expliquer la polarisation du débat sur l'impact social de la recherche, nous relierons ici les stratégies argumentatives des membres des deux commissions — leurs « bonnes raisons »

---

<sup>21</sup> Le terme « éthique » est à prendre au sens large que lui donnait Max Weber : il désigne ici l'ensemble des principes et des normes auxquels adhèrent les membres de la commission et par lesquels ils justifient leur action.

(Boudon, 1986) pour légitimer ou disqualifier la catégorie comme partie intégrante de l'évaluation de la recherche — à la façon dont ils se représentent le rôle social de la science. L'étude conjointe de la discipline et de la position des acteurs qui ont créé la catégorie nous permettra alors de comprendre ce qui les a conduits à produire une définition de la recherche davantage tournée vers des préoccupations sociales qu'elle ne l'était avant la réforme des critères d'évaluation.

### 2.1. *Mesurer la science à l'aune de sa valeur sociale : une controverse disciplinaire ?*

Les dialogues qui se sont instaurés sur le critère d'impact n'ont pas eu pour effet d'acculturer les membres de la commission SHS aux normes des autres membres ; ils ont au contraire rendu tangibles les désaccords axiologiques des délégués sur ce qu'est un centre de recherche en SHS. Tous les délégués scientifiques opèrent une hiérarchisation entre activités scientifiques et activités à visée sociale ; cependant, on peut distinguer trois prises de position différentes. Certains délégués, majoritairement issus des sciences humaines, construisent une séparation nette entre les sphères académiques et sociales, afin de rendre illégitime l'évaluation de l'« impact » social ou économique de la recherche. D'autres membres, majoritairement issus des sciences sociales, considèrent que les activités qui ne relèvent pas de la production scientifique à proprement parler font aussi partie des missions des laboratoires de recherche. Enfin, des représentants des sciences sociales dont l'institutionnalisation au sein de l'université est la plus récente estiment que leur discipline risquerait de perdre sa légitimité scientifique si une catégorie « impact » était créée pour évaluer la recherche. Comment ces trois interprétations de l'autonomie scientifique vis-à-vis des demandes socio-économiques se déclinent-elles dans leurs discours ?

#### 2.1.1. *La science en rupture avec la société*

Pour discréditer la catégorie d'impact, certains délégués présentent le travail de recherche comme radicalement incompatible, *par nature*, avec des activités entreprises dans d'autres secteurs. À la manière des premiers sociologues des sciences qui postulent la spécificité irréductible des normes de fonctionnement de la science, ces délégués construisent et réifient une frontière entre la recherche et les autres domaines d'activités :

DS, sciences humaines : « pour certains domaines il y un impact évident, mais parfois exiger un impact n'est pas si évident que cela. Deleuze par exemple, il se vante d'être compris par des surfeurs, car il parle de la vague, mais bon ! [...] On ne peut pas accorder la même valeur à la valorisation de la recherche. La culture c'est pas pareil que la science, ce sont des choses très différentes, [...] la culture c'est de la danse, du théâtre, c'est les artistes... » (observation, « séminaire » du 23/11/2011).

Les délégués mobilisent parfois un registre particulièrement caustique, qui vise à dénigrer les interventions sociales en les catégorisant comme indignes de figurer dans un référentiel d'évaluation de la recherche. Par exemple, lors d'une discussion sur la rubrique « participation aux événements culturels » proposée par un des responsables du séminaire, un délégué scientifique prend ainsi la parole : « Et si on a tenu un stand de merguez à la fête de l'Huma... qui mettrait ça dans son rapport de labo ? » (observation, « séminaire » du 23/11/2011).

En mettant en scène l'incongruité de la notion d'« impact » dans l'évaluation de la recherche, certains représentants des sciences humaines tentent de réaffirmer la valeur asociale distinctive du cœur de métier des universitaires. Selon cet argumentaire, qui sacralise les missions scientifiques des laboratoires en les opposant à des missions profanes, le fonctionnement de la science serait en rupture épistémologique avec les autres activités sociales. La porosité entre ces sphères

d'intervention entacherait alors le domaine académique d'ambitions et de finalités sociétales avec lesquelles il ne saurait transiger sous peine de se voir dénaturé. Par ailleurs, en défendant la spécificité des activités académiques, ces membres de la commission réaffirment fortement la hiérarchie qu'ils établissent entre leurs activités de recherche et un travail qu'ils nomment « valorisation » ou « vulgarisation », qui ne saurait conférer aux universitaires le même crédit que leurs travaux académiques.

### 2.1.2. *Science et société, des sphères d'activité distinctes mais complémentaires*

À l'inverse de ce premier type de position, certains délégués se sont plutôt attelés à défendre ce critère d'évaluation. Ils ont présenté l'ouverture de la recherche à la demande sociale comme une des missions de certains domaines de recherche. Sans considérer pour autant que les activités d'expertise ou de valorisation de la recherche doivent supplanter les missions traditionnelles de production du savoir<sup>22</sup>, ces délégués estiment qu'elles font partie de l'activité légitime d'un laboratoire de recherche. C'est en invoquant les particularités de leurs disciplines que ces délégués revendiquent, en séance et en entretien, la prise en compte des activités à la frontière de l'académique :

« Quand on va évaluer un labo d'architecture par exemple, alors on trouve des gens qui écrivent des choses, qui font des recherches un peu académiques, OK, bon. Mais si on n'évaluait que sur la base de ça, ce serait redoutable, destructeur. [...] Et les architectes, ils ne font pas qu'écrire des choses académiques, ce qu'ils font c'est qu'ils s'efforcent de former à une profession qui travaille pour le monde réel » (entretien, DS, sciences sociales).

Les discours que les académiques construisent sur les liens entre science et société sont d'abord fonction des spécificités des disciplines qu'ils représentent à l'AERES. Si une partie de la communauté des délégués intériorise comme norme la nécessité du rendement social et économique des recherches, c'est notamment en raison du type d'activités qui peuvent être conduites dans leurs disciplines, plus ou moins enclines à dialoguer avec la demande extra-académique. Cependant, ce n'est pas parce qu'ils appartiennent à des disciplines proches que les délégués produisent des discours convergents sur la place de la science dans la société. En effet, au sein des sciences sociales, d'autres délégués se sont opposés à l'introduction d'un critère d'impact de la recherche dans un référentiel d'évaluation académique.

### 2.1.3. *L'« impact » comme risque pour la légitimité scientifique*

Certains délégués, alors qu'ils appartiennent à des disciplines plus enclines que d'autres, par leurs objets d'étude, au dialogue avec la demande sociale, ont contesté la pertinence du critère d'impact. Pour défendre l'autonomie de la recherche, ils ne naturalisent pas la rupture entre activité scientifique et activité à destination de la société, mais insistent sur le caractère néfaste, pour l'intérêt de leurs disciplines, de l'inscription de cette catégorie dans un référentiel d'évaluation scientifique :

DS, sciences sociales : « Attention aux effets pervers. Aujourd'hui, une bonne recherche c'est quand on défend des Noirs, des femmes... J'ai tendance à dire qu'une recherche qui ne cherche pas à avoir d'impact est la bonne » (observation, « séminaire » du 23/11/2011).

---

<sup>22</sup> C'est en ce sens qu'est intervenu en séance un des responsables de la commission : « Il faut éviter les dérives de faire de l'impact sans faire de la recherche. Il faut que la recherche recherche ! » (observation, « séminaire » du 16/11/2011).

La catégorie d'impact risquerait de soumettre la recherche aux effets de mode et aux caprices de la demande sociale. Valoriser l'impact social des recherches reviendrait alors à en assujettir les résultats à une conformité à la demande des financeurs ou des usagers. Selon ce discours, la qualité des recherches académiques pâtirait de la mise en valeur de cette catégorie d'évaluation, les chercheurs pouvant se tourner vers des activités d'expertise ou de participation au débat public au détriment des recherches de fond auxquelles ils devraient consacrer la majeure partie de leur temps, comme le signale un autre délégué :

« Ce critère, il figure dans les grilles actuelles et quand il a été proposé moi j'ai dit que dans ma discipline c'est quelque chose qui ne marcherait pas bien, parce qu'on aurait des personnes qui ne feraient que ça, parce que [...] du point de vue de l'égo c'est pas mal, on vous invite pour inaugurer des choses, pour aller critiquer tel film qui vient de sortir, bon ça rend très populaire, on passe à la télé [...], et c'est là qu'il peut y avoir des dérapages parce que certains ne font que du "tout le monde" » (entretien, DS, sciences sociales).

Ainsi, une partie des délégués scientifiques a manifesté une grande méfiance à l'égard des effets pervers potentiels de cette rubrique, qui, en mettant sur le même plan activités académiques et extra-académiques, risquerait de sacrifier les enjeux scientifiques de la recherche au profit d'une quête d'utilité sociale.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de cette brève typologie des arguments employés par les délégués scientifiques SHS. Le type de discours qu'ils tiennent sur le lien entre science et société est partiellement indexé sur la structuration et le fonctionnement de leur discipline d'appartenance. Comme le postulait Pierre Bourdieu, l'autonomie ou l'hétéronomie de la recherche vis-à-vis de la société serait alors inscrite dans les disciplines, en fonction de leur proximité au pouvoir politique ou économique : d'un côté, certains domaines, par exemple le droit au sein des sciences sociales, ou la médecine du côté des sciences, tirent leur autorité de leur complicité avec la sphère politique et sont en même temps sujettes à la commande publique, tandis qu'à l'autre extrémité, les sciences humaines sont plus autonomes du champ politique (Bourdieu, 1984). Cependant, la dichotomie entre autonomie et hétéronomie scientifique apparaît moins nette ou plus complexe aujourd'hui qu'elle ne semblait l'être dans les années 1970.

Au sein même des sciences humaines, certaines disciplines ont développé des activités d'expertise, d'aide à la décision publique, ce qui nécessite d'actualiser le postulat d'une autonomie uniforme de cet ensemble de disciplines vis-à-vis de demandes extra-académiques. En effet, et nous l'observons tout au long des débats sur la justification sociale de la science, le travail conduit par les délégués scientifiques aboutit à déconstruire ces catégories d'autonomie et d'hétéronomie de la recherche : celles-ci n'apparaissent pas comme sédimentées *a priori* dans la nature des disciplines, mais elles se reconfigurent dans les discours de leurs représentants, en fonction du type d'activité qu'ils souhaitent encourager dans leur domaine de spécialité. C'est ainsi que l'on peut comprendre la variété des prises de positions des représentants de disciplines voisines sur la catégorie d'« impact ». Au sein des sciences sociales, certains délégués plaident d'autant plus pour que soient reconnues les activités à la frontière de l'académie que la validité et la reconnaissance de la scientificité de leur discipline ne leur paraissent pas fragiles. À l'inverse, d'autres représentants des sciences sociales souhaitent d'autant plus réaffirmer le marquage d'une frontière entre science et société qu'ils se représentent leur discipline comme menacée dans ses fondements scientifiques, que ce soit par les activités plus militantes dans lesquelles s'engagent certains de leurs collègues, ou par la porosité entre activités scientifiques et activités médiatiques qu'ils observent dans leurs domaines de recherche.

Ainsi, les acteurs de la fabrique des normes redéfinissent le périmètre des activités de laboratoire légitimes en fonction de leur représentation de l'intérêt de leur discipline. Il reste alors à comprendre comment certains acteurs clés dans le processus décisionnel se sont alliés, alors qu'ils appartenaient à des disciplines différentes, afin de légitimer et d'imposer le fait d'inclure les « interactions avec l'environnement social, économique et culturel » dans l'évaluation de la recherche. Mais si les discours des membres de l'AERES sont le produit d'un *effet de disposition* (leurs représentations de la discipline à laquelle ils appartiennent), des *effets de position* (Boudon, 1986) façonnent également le type d'argumentaire qu'ils peuvent tenir sur les liens entre science et société.

## 2.2. *Une stratégie argumentative paradoxale : promouvoir l'hétéronomie de la science pour défendre les intérêts de la recherche*

Comme nous l'avons vu, les membres de la commission SHS ne se sont pas accordés sur la légitimité de la rubrique d'impact. Quelles justifications ont été données *in fine* pour introduire un critère dédié aux interactions entre science et société dans l'évaluation de la recherche ? Nous explorons ici comment des acteurs aux propriétés différenciées sont parvenus à s'accorder sur la définition de la recherche qui se donne à lire dans le référentiel de l'AERES.

Parmi les membres de la commission décisionnaire, nous notons la présence influente d'une personnalité qui occupe depuis plusieurs années des fonctions à la Délégation à l'évaluation de l'INRA. Elle y développe une réflexion stratégique sur les formes de recherche collective que l'organisme a pour mission de valoriser. Son positionnement disciplinaire informe ce que cette personnalité appelle sa « culture d'évaluation ». Titulaire d'un doctorat d'État en mathématiques statistiques, et ayant dirigé un département de mathématiques appliquées, elle souligne en entretien sa volonté d'encourager une pratique scientifique dans laquelle les frontières entre recherche fondamentale et applications sociétales sont poreuses, *via* la promotion d'une recherche « transdisciplinaire » en dialogue avec la société civile.

Pour justifier l'énoncé des missions de la recherche dans le référentiel de l'AERES, cette représentante de l'INRA mobilise deux références principales : le modèle de la « rose des vents de la recherche », conçu par Michel Callon et ses collègues, qui définit les activités scientifiques en fonction de leurs destinataires (Callon et al., 1995), et les théories développées par Michael T. Gibbons et ses collègues concernant les modes de production des savoirs (Gibbons et al., 1994). Tels qu'ils sont utilisés dans l'argumentation, ces modèles d'organisation de la science sont transformés en politique d'évaluation et deviennent axiomatiques : l'évaluation doit tenir compte des évolutions du monde scientifique, qui s'est ouvert à des partenaires extra-académiques. En proposant une définition de l'évaluation de la recherche à partir de ses destinataires (le monde académique, la société civile, etc.), le référentiel de l'AERES propose un modèle a-disciplinaire d'évaluation, valable quelles que soient les particularités des domaines de recherche auxquels il s'applique. Cependant, l'harmonisation des critères pour toutes les disciplines a été pensée de sorte que des organismes qui ne se reconnaissent pas dans des missions strictement académiques ou disciplinaires voient leurs spécificités reconnues. En effet, le « mode 2 » est surtout un modèle d'organisation de la recherche souhaitable pour les représentants de la recherche finalisée, étant données les particularités de ce type d'organismes. Au sein d'une agence qui a vocation à harmoniser les conditions de l'évaluation pour toutes les disciplines et tous les lieux d'exercice de la science, proposer la définition la plus extensive possible des types d'activités des laboratoires était une façon de lutter contre une autre manière d'harmoniser l'évaluation — fondée

exclusivement sur la qualité académique des travaux de recherche — qui dévaloriserait les formes de travail partenarial et pluridisciplinaire pour lesquelles ces organismes sont aussi mandatés :

« Il y avait une tendance un peu CNRS à l'AERES, il faut le dire : puisqu'on a tous en commun le fait de publier, on n'a qu'à compter les publications et puis ça ira bien et comme ça on évalue tout le monde de la même façon. Ça, ça nous a fait sauter au plafond, parce que sinon on était cuit à l'INRA. [...] Pour être honnête, si il n'y avait pas eu [...] le référentiel qui intégrait une partie de notre vision, on plongeait, l'histoire s'arrêtait, on n'y arrivait pas » (entretien, déléguée à l'évaluation, INRA).

Les représentants des organismes de recherche finalisée ont explicité les raisons qu'ils avaient de défendre leur identité plurielle (académique mais aussi extra-académique), mais d'autres acteurs de la commission ont partagé cette représentation de ce qu'étaient les activités de laboratoire, et notamment le directeur de section, un professeur des universités spécialiste de littérature française. Les membres des consultations reconnaissent son rôle fondamental dans l'écriture du référentiel de l'AERES. Appuyé par les coordinateurs des domaines scientifiques de l'AERES, il a pris la plume pour synthétiser et traduire les normes de chaque participant. Les représentants des organismes finalisés présents dans la consultation finale lui attribuent un rôle de « marginal-sécant »<sup>23</sup> :

« Ce qu'il proposait était complètement en écho des besoins des organismes de recherche finalisée, et il était complètement légitime dans sa communauté sciences humaines, donc ça a hyper bien fonctionné » (entretien, déléguée à l'évaluation, INRA).

Le directeur de section a défendu à plusieurs reprises le bien-fondé d'une ouverture des missions des laboratoires de recherche. Tout au long de la consultation, il a argué en faveur d'une meilleure reconnaissance de la pluralité de leurs objectifs, et de la nécessité pour la recherche en SHS de dialoguer avec la demande sociale. La définition des activités de recherche légitimes n'est alors pas uniquement indexée sur l'organisme d'appartenance des membres des commissions : en témoigne le fait que des acteurs issus d'institutions de recherche si différenciées aient pu converger dans leur définition des missions de la recherche. La logique disciplinaire ne fonctionne alors pas de manière automatique dans la production des discours sur la pertinence des critères d'évaluation. En suivant une perspective ouverte par Michel Crozier (1964), nous montrons que la position occupée par les individus dans une organisation donnée conditionne en partie leur attitude, le champ de leur action, et informe les discours qu'ils tiennent.

Ainsi, le fait d'être délégués scientifiques à l'AERES renforce les logiques disciplinaires des participants aux débats, dans la mesure où ils sont présents dans l'agence pour défendre les intérêts du domaine disciplinaire dans lequel ils s'inscrivent. Cet ethos de défense des spécificités liées aux disciplines est particulièrement saillant dans les entretiens conduits avec les délégués SHS, comme en témoigne cet extrait :

« [À l'AERES] on s'est frité parfois, moi j'étais là aussi pour défendre un certain nombre de convictions, par exemple, quelque chose qui m'avait frappé depuis toujours [...] : le fait qu'une partie des modèles organisationnels, par exemple la durée des allocations de

---

<sup>23</sup> Selon la définition qu'en proposent Michel Crozier et Erhard Friedberg, le marginal sécant est « un acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer le rôle indispensable d'intermédiaire ou d'interprète entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 86).

recherche, etc., était calqué sur les sciences dures, et qu'on ne reconnaissait pas la spécificité des SHS. Donc mon point de vue a été très rapidement [...] que je suis là pour défendre les convictions... [pour défendre] la reconnaissance d'un double standard entre ce qui relevait des SHS et ce qui relevait des sciences dures, et la non-application stricte » (entretien, DS, sciences sociales).

En revanche, les prises de position des délégués coordinateurs, et *a fortiori* celle du directeur de la section, sont le produit d'autres types de contraintes. La position hiérarchique des membres de la commission dans l'AERES conditionne en partie le type de discours qu'ils peuvent promouvoir sur la place de la recherche dans la société.

Le directeur de section est en effet chargé de penser l'homogénéisation des protocoles d'évaluation pour toutes les disciplines, conformément à la mission légale de l'AERES — à savoir unifier, centraliser et harmoniser les procédures d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ainsi, sa position dans l'institution explique en partie le modèle générique d'évaluation qu'il défend. Tout d'abord, il s'agit d'un littéraire, qui accède à une position jusque-là occupée par des physiciens. Dans un contexte où, pour la première fois à l'AERES, cette position n'est pas occupée par un représentant des sciences expérimentales, sacrifier la spécificité des sciences humaines vis-à-vis des autres domaines scientifiques risquerait d'abord ne pas lui conférer toute légitimité à remplir cette fonction. Défendre l'insularité des SHS serait incompatible avec sa fonction de directeur de section, en faisant apparaître son discours comme tributaire de considérations partiales et situées<sup>24</sup>. Dans la mesure où, au titre de ses fonctions, il représente l'ensemble des domaines disciplinaires, il ne s'est jamais exprimé en tant que porte-parole d'une discipline particulière, mais a tenté de donner une portée universelle aux types de critères qu'il convient de défendre dans l'intérêt de la science. La logique institutionnelle — dont nous avons vu qu'elle pouvait renforcer certains positionnements disciplinaires — se combine ici différemment à la logique disciplinaire pour expliquer le discours tenu par le directeur de section.

La politique scientifique qu'il a promue est alors orientée par les contraintes institutionnelles qu'il doit satisfaire : construire un terrain d'entente entre des représentants aux intérêts *a priori* incompatibles, sans que les options retenues ne soient préjudiciables à un certain type de discipline. Encore lui fallait-il justifier que le référentiel, qui entérine une mission sociale de la recherche à laquelle s'était opposée une partie des délégués scientifiques SHS, avait été conçu également dans l'intérêt des SHS. Il a argué que le référentiel ne sacrifiait pas les spécificités des SHS mais, au contraire, leur donnait une place et une reconnaissance dans un modèle d'évaluation global :

« Pour tout ce qui concerne le critère d'« interactions avec l'environnement [...] », on a fait un gros effort pour montrer qu'il n'y avait pas forcément que de l'économique mais qu'il y avait aussi du social, qu'il y avait du culturel, ce qui était très intégratif pour les SHS » (entretien, directeur de la section).

Mais surtout, afin de légitimer cette rubrique d'évaluation, le directeur de section a porté un argumentaire à rebours des discours qui sacralisent la frontière entre la science et la société :

« La position gautiériste, l'art pour l'art, est esthétiquement satisfaisante mais pas adaptée aux conditions institutionnelles dont il faut avoir le souci. [...] Les SHS, on a intégré une sorte d'autodépréciation : « on ne sert à rien ». [Il faut faire un] travail d'argumentation auprès

<sup>24</sup> Plusieurs auteurs ont souligné le rôle de la montée en généralité dans les processus de délibération. Invoquer l'intérêt général — et, ce faisant, *construire* l'intérêt général — permet de légitimer la prise de décision, en la soustrayant aux critiques qui pourraient étre faites concernant son caractère arbitraire ou irrationnel (voir Elster, 2013 ; Lemieux, 2011).

des décideurs pour prouver que les SHS ne servent pas à rien » (observation, « séminaire » du 23/11/2011).

L'ancien coordinateur des SHS renverse la théorie formulée par Théophile Gautier selon laquelle la valeur des pratiques artistiques ne réside pas dans leur utilité sociale, l'art étant à lui-même sa propre finalité<sup>25</sup>. Il retourne ainsi l'argument défendant la rupture entre l'activité scientifique et les activités sociales. L'instauration d'une frontière immuable entre science et société se trouve stigmatisée comme néfaste pour l'intérêt général de la recherche en SHS. Selon ce discours, il va de l'intérêt des SHS qu'elles puissent, dans le contexte actuel, quitter leur tour d'ivoire et apporter la preuve de leur participation au développement socio-économique et culturel de la société. Que les Humanités puissent démontrer leur utilité sociale au sens large leur permettrait ainsi de bouleverser la hiérarchie des disciplines telle que la présentent les acteurs décisionnels : l'ouverture des missions de la recherche en SHS vers les partenaires économiques et sociaux conférerait à ces disciplines une place et une légitimité comparables à celles d'autres domaines scientifiques déjà reconnus pour les avancées sociétales et économiques majeures auxquelles ils ont contribué.

La réflexion sur les missions de la recherche est menée parallèlement à une remise en cause des particularités des disciplines. Si les critères d'évaluation construits ont vocation à s'appliquer quels que soient les domaines de recherche, c'est en partie parce que les responsables de la section ont affiché, en la plaçant au service des SHS, la nécessité de dépasser les frontières établies entre les domaines disciplinaires pour faire valoir des missions communes. Le directeur de section a porté tout au long des consultations le discours d'un nécessaire décloisonnement des disciplines, et il est rejoint en cela par l'actuel coordinateur des SHS :

« Si on est arrivé [...] à une plateforme de réflexion commune, je crois que c'est parce que, à mon avis, le temps est venu [...] de penser le problème scientifique dans sa généralité et non pas en partant de périmètres ou de secteurs déjà prédéfinis » (entretien, coordinateur des SHS depuis janvier 2012).

Un référentiel qui évalue toutes les disciplines à l'aune des mêmes critères n'aurait pu être mis sur pied si les acteurs clés de la réforme n'avaient pas réinvesti leur connaissance de leur milieu disciplinaire au service d'une politique qui postule l'unité des missions de la recherche, plutôt que leur incommensurabilité. La spécificité (ou la non-spécificité) des disciplines dans leur rapport à la demande sociale, le type de contraintes qui pèsent sur elles, sont reconstruits par les membres des commissions en fonction de la position qu'ils occupent au sein de l'AERES, qui oriente le type de discours qu'ils portent sur la science.

Tenir pour acquis des modèles interprétatifs de la recherche qui envisagent l'encastrement de la science dans la société comme un état de fait, ou questionner le bien-fondé de la frontière entre activités scientifiques et sociales, afin de donner aux SHS la reconnaissance que les acteurs décisionnels attribuent à d'autres domaines scientifiques, sont des stratégies argumentatives différenciées qui convergent dans la justification du rôle social que doivent jouer tous les domaines de recherche. Ainsi, les positions que les acteurs de la réforme adoptent concernant les relations entre science et société s'établissent au croisement de leur discipline d'appartenance et de leur situation au sein de l'AERES. Plus encore, en produisant un discours sur l'impératif pour toute

---

<sup>25</sup> Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Gautier a célébré « l'art pour l'art », théorie selon laquelle l'art constitue un domaine entièrement auto-centré, qui n'a d'autre finalité que lui-même. Cette approche a été fondatrice du mouvement parnassien : les poètes qui s'y reconnaissent refusent de conférer une quelconque utilité morale, politique ou sociale à leurs travaux.

recherche d'interagir avec la société civile, certains acteurs issus des sciences humaines revisitent leur identité disciplinaire, en insistant sur la similitude des missions de la recherche, plutôt que sur leurs dissemblances. Leur engagement au service de la science peut revêtir plusieurs formes, et être labile ou ambigu, selon la façon dont ils articuleront les intérêts de leur domaine de recherche et la position qu'ils occupent dans l'institution d'évaluation. C'est ainsi que nous pouvons comprendre comment des personnalités issues de disciplines différentes sont parvenues à construire une définition convergente des missions et de l'intérêt général de la recherche, alors même qu'ils l'ont d'abord placée au service d'intérêts particuliers — défense des SHS, défense de la recherche finalisée.

### 3. Conclusion

Le travail que des acteurs académiques ont réalisé à l'AERES sur le critère d'impact social de la recherche montre que, loin de subir passivement des injonctions managériales sur la nécessité de prouver leur utilité, ceux-ci s'investissent dans la définition du rôle social qui doit être assigné à la science. Ils endossent alors le rôle d'experts « institutants » qui exercent leurs prérogatives de manière réflexive afin de résoudre une situation « problématique » (Castel, 1985). Les individus qui forgent les catégories d'évaluation sont par ailleurs loin d'être une « élite consciente, cohérente et conspirante », dont le modèle s'était fracturé (Genieys et Michel, 2006). Ils ne sont pas tous d'accord sur les critères d'évaluation qui doivent s'appliquer à la recherche, et s'engagent dans des débats au terme desquels sera entérinée la validité et la légitimité des normes qu'ils produisent. Au fil de la production des critères d'évaluation, nous observons leurs clivages théoriques et politiques sur ce qu'est un laboratoire de recherche, et la façon dont ils construisent leurs engagements et leur discours sur ce qui compte en recherche. Leurs prises de position sur ces critères sont le produit de la discipline qu'ils représentent à l'AERES, et de la position hiérarchique qu'ils y occupent.

Le fait que des représentants des sciences humaines et sociales se saisissent de la réflexion sur un critère qui évalue les liens entre science et société, et le long processus de délibération critique qui a abouti à la mise en place de cette catégorie, montrent que celle-ci n'a pas été imposée unilatéralement par une élite réformatrice aux propriétés similaires, ou par une frange disciplinaire qui dominerait les autres. Au sein des sciences humaines et sociales, la catégorie n'a pas seulement été légitimée par des acteurs issus de disciplines traditionnellement liées à la sphère sociale : des représentants des humanités ont par exemple argumenté en faveur d'une ouverture de la recherche à des missions extra-académiques. Ils ont ainsi réinterprété les règles de fonctionnement de leur discipline d'appartenance, et pu se coordonner avec des acteurs qui ne portent pas nécessairement la même conception des activités de recherche légitimes.

Si les dispositifs d'évaluation de l'AERES semblaient dans un premier temps déposséder les professionnels de leurs prérogatives à établir les normes qui comptent pour eux (Zarka, 2009), le dispositif de réforme inédit auquel nous avons assisté quatre ans après la mise en place de l'AERES témoigne plutôt d'une reprise en main, par les représentants des différentes disciplines, de la définition de leurs activités. Les conflits et les alliances qui ont scandé la fabrique des normes n'ont pas eu lieu entre des professionnels et des gestionnaires qui auraient cherché à les contrôler, comme cela a pu être le cas dans certains secteurs publics (Belorgey, 2010), mais bien entre différentes fractions de la profession qui adoptent des stratégies spécifiques pour faire exister, dans un référentiel commun, leurs singularités.

## Déclaration d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de conflits d'intérêts en relation avec cet article.

## Remerciements

Cet article a bénéficié des nombreux conseils et relectures de Jérôme Aust et de Christine Musselin. Il a été discuté par les membres du Centre de sociologie des organisations lors d'un séminaire, et par David Pontille. Je tiens à leur exprimer tous mes remerciements pour leur aide précieuse au long de l'écriture.

Je remercie également les membres de l'AERES de m'avoir permis de conduire cette enquête ethnographique que des restrictions d'accès au terrain n'auraient pas rendue possible, et en particulier les délégués SHS, qui m'ont réservé un accueil favorable et m'ont chaleureusement ouvert les portes de leurs consultations internes.

## Références

- Belorgey, N., 2010. L'hôpital sous pression : enquête sur le « nouveau management public ». La Découverte, Paris.
- Boltanski, L., Thévenot, L., 1991. De la justification. Les économies de la grandeur. Gallimard, Paris.
- Boudon, R., 1986. L'idéologie. Le Seuil, Paris.
- Bourdieu, P., 1984. Homo academicus. Éditions de Minuit, Paris.
- Bourdieu, P., 2001. Science de la science et réflexivité. Raisons d'agir, Paris.
- Callon, M., Larédo, P., Mustar, P. (Eds.), 1995. La Gestion stratégique de la recherche et de la technologie. Economica, Paris.
- Castel, R., 1985. L'expert mandaté et l'expert instituant. In: CRESAL (Ed.), Situations d'expertise et socialisation du savoir. Actes de la table ronde organisée les 14 et 15 mars 1985 par le Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire, Saint-Étienne, pp. 81–92.
- Crozier, M., 1964. Le phénomène bureaucratique. Le Seuil, Paris.
- Crozier, M., Friedberg, E., 1977. L'acteur et le système. Le Seuil, Paris.
- Elster, J., 2013. Securities against Misrule: Juries, Assemblies, Elections. Cambridge University Press, Cambridge.
- Espeland, W., 2007. Ranking and Reactivity: How Public Measures Recreate Social Worlds. American Journal of Sociology 113 (1), 1–40.
- Etzkowitz, H., Leydesdorff, L. (Eds.), 1997. Universities and the Global Knowledge Economy. A Triple Helix of University-Industry-Government Relations. Pinter, London & New York.
- Freidson, E., 1994. Professionalism Reborn. University of Chicago Press, Chicago.
- Genieys, W., Michel, L., 2006. Au-delà du complexe militaro-industriel. Le rôle d'une élite sectorielle dans le programme du char. Revue française de sociologie 47 (1), 117–142.
- Gibbons, M.T., Limoges, C., Nowotny, H., Schwartzman, S., Scott, P., Trow, M., 1994. The New Production of Knowledge: The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies. Sage Publications Ltd, London.
- Grossetti, M. (Ed.), 2000. Production scientifique et demande sociale. Sciences de la société 49, 3–216 [special issue].
- Hagstrom, W., 1965. The Scientific Community. Basic Books, New York.
- Kuhn, T., 1962. The Structure of Scientific Revolutions. University of Chicago Press, Chicago.
- Lee, F., 2007. The Research Assessment Exercise, the State and the Dominance of Mainstream Economics in British Universities. Cambridge Journal of Economics 31, 309–325.
- Lemieux, C., 2011. Jugements en action, actions en jugement. In: Clément, F., Kaufmann, L. (Eds.), La sociologie cognitive. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, pp. 249–274.
- Merton, R.K., 1973 [1960]. The Sociology of Science. Theoretical and Empirical Investigations. University of Chicago Press, Chicago.
- Nowotny, H., Scott, P., Gibbons, M.T., 2001. Re-Thinking Science: Knowledge and the Public in an Age of Uncertainty. Polity Press, Cambridge.
- Pestre, D., 1997. La production des savoirs entre académies et marché – une relecture historique du livre « The New Production of Knowledge », édité par M. Gibbons. Revue d'économie industrielle 79, 163–174.

- Pontille, D., Torny, D., 2012. Rendre publique l'évaluation des SHS : les controverses sur les listes de revues de l'AERES. *Quaderni* 77, 11–24.
- Sauder, M., Espeland, W., 2009. The Discipline of Rankings: Tight Coupling and Organizational Change. *American Sociological Review* 74 (1), 63–82.
- Star, S., Griesemer, J., 1989. Institutional Ecology, 'Translations' and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science* 19 (3), 387–420.
- Zarka, Y.C. (Ed.), 2009. L'idéologie de l'évaluation. La grande imposture. *Cités* 37 (1), 3–146 [special issue].